

19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 704 281

21) N° d'enregistrement national : 93 04709

51) Int Cl⁵ : F 16 B 5/07

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 21.04.93.

30) Priorité :

43) Date de la mise à disposition du public de la demande : 28.10.94 Bulletin 94/43.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : KHELALFA Mohamed — FR.

72) Inventeur(s) : KHELALFA Mohamed.

73) Titulaire(s) :

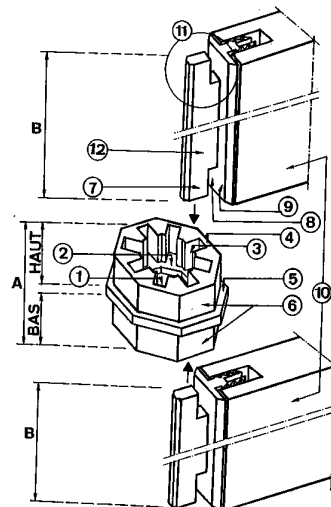
74) Mandataire :

54) Pièce d'Assemblage par Emboîtement.

57) L'invention concerne un dispositif d'assemblage par emboîtement permettant de réunir entre-eux des panneaux équipés de profilés en T, afin de réaliser des cloisons démontables et réutilisables.

Il est constitué de deux éléments: une pièce octogonale (A) et un profilé en T (B). Pour obtenir l'assemblage, on présente verticalement l'extrémité (11) du profilé en T (B) au dessus de la face supérieure (HAUT) de la pièce octogonale (A), la barre horizontale (9), parallèle à une des parois latérales (6), le téton (7) se trouve ainsi au dessus d'une cavité (3) et la gorge (8) au dessus d'un rebord (4). D'une simple pression, l'extrémité (11) du profilé (B) s'emboîte dans la pièce octogonale (A) et s'arrête au niveau de la colerette (2) qui lui sert d'appui.

Le dispositif selon l'invention est particulièrement destiné à l'assemblage des panneaux équipés de profilé en T, pour la réalisation des cloisons démontables et réutilisables dans le domaine des expositions.



FR 2 704 281 - A1



- 1 -

DESCRIPTION

La présente invention concerne un dispositif d'assemblage par emboîtement permettant de réunir entre-eux des panneaux équipés de profilés en T, afin de réaliser des cloisons démontables et réutilisables.

5 L'assemblage des panneaux se fait traditionnellement avec des clous et des vis, ce qui représente une énorme perte de temps et des risques d'accidents pour l'installateur.

Certains panneaux sont équipés de systèmes de fixations éliminant ainsi la perte de temps, mais n'empêchant pas le déboîtement de ces fixations ce qui augmente les risques d'écroulements des panneaux.

10 Le dispositif selon l'invention permet de remédier à cet inconvénient. IL comporte selon une première caractéristique, deux éléments essentiels : une pièce octogonale et un profilé en T.

- La pièce, de forme octogonale, comporte huit parois latérales, ses faces supérieure et inférieure présentent chacune huit cavités rectangulaires,
15 disposées en rosace évidée suivant des axes de 45°. Cette disposition, permet de dégager huit rebords par face, délimités d'un côté par les parois latérales, de l'autre, par les extrémités des cavités rectangulaires. La pièce octogonale est traversée horizontalement par une colerette, commençant au centre par un orifice et se terminant à l'extérieur des parois latérales
20 en forme octogonale.

- Le profilé en T, dans sa partie apparente, est constitué de deux barres plates, l'une perpendiculaire à l'autre en forme de T. La barre horizontale (selon des modes particulières) se fixe sur les champs des panneaux, la
25 deuxième barre, étant perpendiculaire à la précédente, présente à ses deux extrémités un téton, séparé de la barre horizontale par une gorge.

./...

Pour obtenir l'assemblage par emboîtement du profilé en T dans la pièce octogonale, on présente verticalement l'extrémité du profilé en T au dessus de la face supérieure de la pièce octogonale, la barre horizontale parallèle à une des parois latérales, ainsi le téton se trouve au dessus d'une cavité et la gorge au dessus d'un rebord. D'une simple pression de la main, l'extrémité du profilé s'emboîte dans la pièce octogonale et s'arrête au niveau de la colerette, qui lui sert d'appui. L'assemblage réalisé ainsi empêche le déboîtement et les mouvements du profilé. Le poids du panneau contribue à maintenir le profilé en place.

10 Les dessins annexés illustrent l'invention :

La planche 1/2 Fig. 1 représente en vue de dessus, la pièce octogonale.

La planche 1/2 Fig. 2 représente en vue de côté, 04 panneaux équipés de profilés en T, emboîtés dans la pièce octogonale (suivant un angle de 180°).

15 La planche 2/2 Fig. 3 représente en perspective, deux panneaux équipés de profilés en T, prêt a s'emboîter dans la pièce octogonale (suivant le sens des flèches).

En référence à ces dessins, le dispositif comporte deux éléments :

20 - La pièce (A), de forme octogonale, comporte huit parois latérales (6), ses faces supérieure (HAUT) et inférieure (BAS) présentent chacune huit cavités rectangulaires (3) disposées en rosace évidée suivant des axes de 45° . Cette disposition, permet de dégager huit rebords (4) par face, délimités d'un côté par les parois latérales (6), de l'autre, par les extrémités des cavités rectangulaires (3). La pièce octogonale (A) est traversée

25 horizontalement par une colerette (2), commençant au centre par un orifice (1) et se terminant à l'extérieur des parois latérales (6) en forme octogonale (5).

30 - Le profilé en T (B), dans sa partie apparente, est constitué de deux barres plates, l'une perpendiculaire à l'autre en forme de T, la barre horizontale (9) (selon des modes particulières) se fixe sur les champs des

./...

panneaux (10), la deuxième barre (12), étant perpendiculaire à la précédente (9), présente à ses deux extrémités (11) un téton (7), séparé de la barre horizontale (9) par une gorge (8).

5 Pour obtenir l'assemblage par emboîtement du profilé en T (B) dans la pièce octogonale (A), (voir planche 2/2 Fig. 3) on présente verticalement l'extrémité (11) du profilé en T (B) au dessus de la face supérieure (HAUT) de la pièce octogonale (A), la barre horizontale (9) parallèle à une des parois latérales (6), ainsi le téton (7) se trouve au dessus d'une cavité (3) et la gorge (8) au dessus d'un rebord (4). D'une simple pression de la main, 10 l'extrémité (11) du profilé (B) s'emboîte dans la pièce octogonale (A) et s'arrête au niveau de la colerette (2), qui lui sert d'appui. Le rebord (4) se trouve ainsi bloqué dans la gorge (8), entre la barre horizontale (9) et le téton (7) empêchant tout mouvement et déboîtement du profilé en T (B).

15 Pour déboîter le profilé en T (B) de la pièce octogonale (A), il suffit de le retirer verticalement.

Le profilé en T (B) peut être de différentes longueurs et s'emboîte par ses deux extrémités (11).

20 Les deux champs verticaux d'un panneau (10) sont équipés de profilé en T (B), lui permettant de s'emboîter par ses quatre extrémités (11) dans les pièces octogonales (A), ainsi assemblé à d'autres panneaux, ils constituent une cloison qu'on peut démonter et réutiliser autrement.

La pièce octogonale (A) est réalisée en " polyamide " ou en " aluminium " en une seule opération de moulage par injection. Elle aura 38 mm de largeur et 24 mm de hauteur.

25 Le dispositif selon l'invention est particulièrement destiné à l'assemblage des panneaux équipés de profilés en T, pour réaliser des cloisons démontables et réutilisables dans le domaine des expositions.

R E V E N D I C A T I O N S

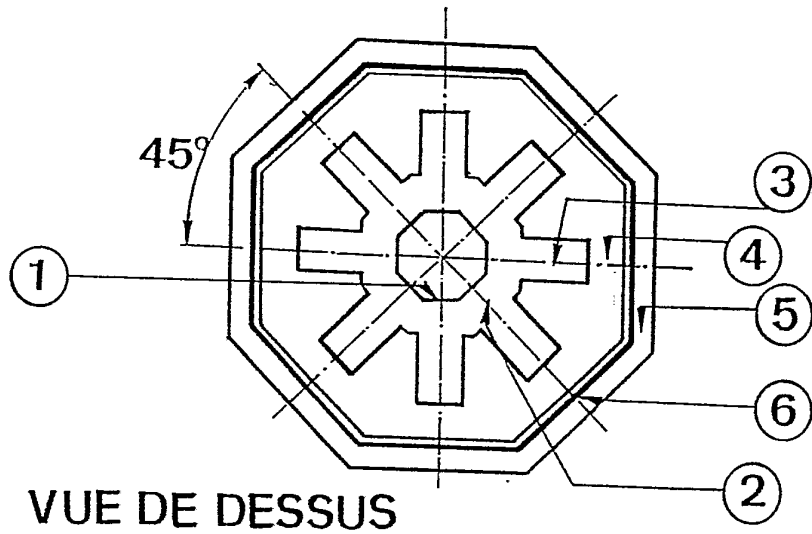
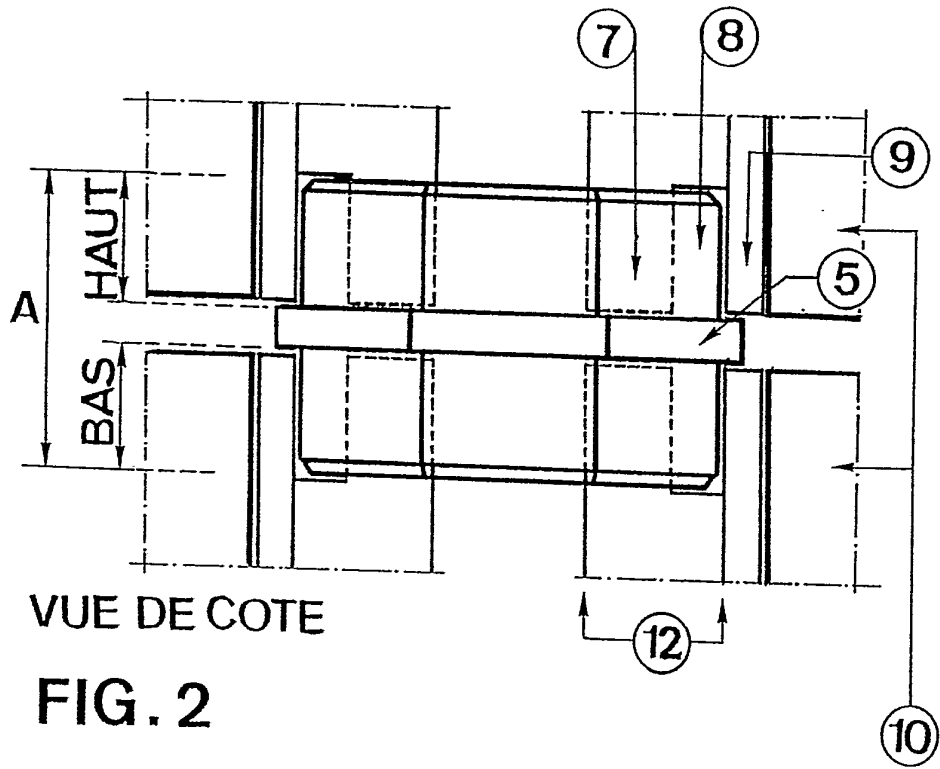
1) Dispositif d'assemblage par emboîtement, caractérisé en ce qu'il comporte deux éléments : une pièce octogonale (A) et un profilé en T (B).

- La pièce (A), de forme octogonale, comporte huit parois latérales (6), ses faces supérieure (HAUT) et inférieure (BAS) présentent chacune huit
5 cavités rectangulaires (3) disposées en rosace évidée suivant des axes de 45°. Cette disposition, permet de dégager huit rebords (4) par face, délimités d'un côté par les parois latérales (6), de l'autre, par les extrémités des cavités rectangulaires (3). La pièce octogonale (A) est traversée
10 horizontalement par une colerette (2), commençant au centre par un orifice (1) et se terminant à l'extérieur des parois latérales (6) en forme octogonale (5).

- Le profilé en T (B), dans sa partie apparente, est constitué de deux barres plates, l'une perpendiculaire à l'autre en forme de T, la barre
15 horizontale (9) (selon des modes particulières) se fixe sur les champs des panneaux (10), la deuxième barre (12), étant perpendiculaire à la précédente (9), présente à ses deux extrémités (11) un téton (7), séparé de la barre horizontale (9) par une gorge (8).

Pour obtenir l'assemblage par emboîtement du profilé en T (B) dans la pièce octogonale (A), (voir planche 2/2 Fig. 3) on présente verticalement
20 l'extrémité (11) du profilé en T (B) au dessus de la face supérieure (HAUT) de la pièce octogonale (A), la barre horizontale (9), parallèle à une des parois latérales (6), ainsi le téton (7) se trouve au dessus d'une cavité (3) et la gorge (8) au dessus d'un rebord (4). D'une simple pression de la main, l'extrémité (11) du profilé (B) s'emboîte dans la pièce octogonale (A) et
25 s'arrête au niveau de la colerette (2), qui lui sert d'appui. Le rebord (4) se trouve ainsi bloqué dans la gorge (8), entre la barre horizontale (9) et le téton (7) empêchant tout mouvement et déboîtement du profilé en T (B).

2) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que les deux extrémités (11) du profilé (B) sont pourvu de gorge (8).



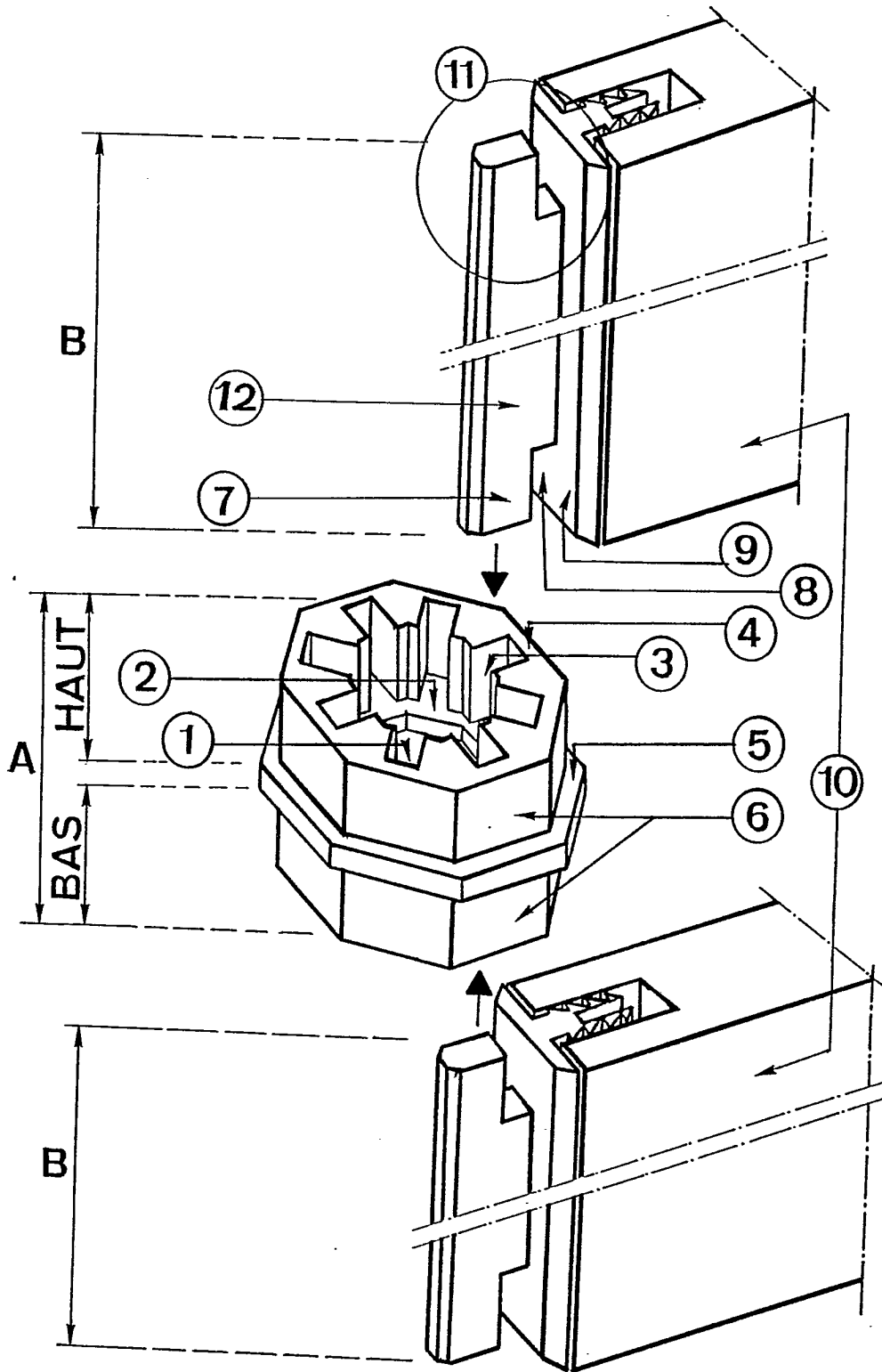


FIG. 3

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
A	DE-A-31 04 783 (BEIER) * page 9, ligne 1 - ligne 16; figures 1,2 * ---	1
A	DE-A-32 13 717 (CORPO AUSSTELLUNGSSYSTEME) * page 8, ligne 20 - page 9, ligne 4; figure 3 * ---	1
A	US-A-5 111 631 (FLOOD & AL.) ---	
A	DE-A-37 12 214 (PFAFF HAUSHALTMACHINEN GMBH) -----	
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.5)
		E04B E04H
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
11 Janvier 1994		Porwoll, H
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

1
EPO FORM 1503 03.82 (P04C13)